

## **Politique relative au coût de la collecte de fonds – Orientation**

---

### **Justifications et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs**

Depuis 1948, la Société canadienne de la SP collecte des fonds au profit de la recherche sur la SP et des services dont ont bénéficié les Canadiens touchés par la sclérose en plaques. Durant toute cette période, la Société de la SP a effectué des investissements stratégiques dans la mise en œuvre d'activités de collecte de fonds devant servir à soutenir sa mission.

La Société de la SP tire ses fonds de ses divers événements, campagnes et activités de collecte de fonds, dont chacun est doté d'une structure de coûts particulière. Il est entendu que la collecte de fonds génère des coûts, mais il importe de souligner que la Société canadienne de la SP s'efforce de réduire ces coûts au minimum en

- poursuivant ses objectifs internes consistant à améliorer l'efficacité de ses activités de collecte de fonds ainsi que la transparence et l'efficacité de l'organisme;
- respectant les exigences des organismes de régulation et des associations externes ainsi que les normes du secteur;
- soumettant les budgets annuels à l'approbation du comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques et à celle du conseil d'administration;
- tenant compte de l'opinion de ses donateurs et parties prenantes ainsi que de la perception du public et des médias.

### **Objectifs**

La présente politique a pour but de nous assurer :

- que le coût consolidé des activités de collecte de fonds de la Société de la SP est à 42 % ou moins – la responsabilité quant à l'atteinte de cet objectif devant être assumée par l'ensemble de l'organisme;
- que les coûts liés à la collecte de fonds sont surveillés de près et évalués de manière rigoureuse;
- que le coût de chacune des activités de collecte de fonds ne dépasse pas ses revenus de plus de 70 % durant une période soutenue.

<b>Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024

## Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble de la Société de la SP.

## Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 23 novembre 2011.

## Détails

L'Agence du revenu du Canada (ARC), qui a élaboré des lignes directrices à l'intention des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada, reconnaît que ces derniers doivent souvent se fier à la générosité des donateurs pour accomplir leurs objectifs, et qu'il est souvent nécessaire d'entreprendre des dépenses raisonnables liées aux activités de financement afin d'obtenir le financement nécessaire.

À l'égard des organismes de bienfaisance enregistrés, l'ARC a établi qu'il est acceptable que les coûts liés à la collecte de fonds se situent entre 35 % et 70 % des revenus générés par celle-ci, en précisant toutefois qu'aucun programme ou événement de collecte de fonds – mené à quelque échelon que ce soit d'un organisme – ne devrait comporter, de façon soutenue, des coûts correspondant à 70 % ou plus des fonds qu'il permet d'amasser sans que l'ARC n'ait accepté les explications fournies par l'organisme concerné relativement à un ratio coût-revenu aussi élevé.

## Maîtres d'œuvre

Le vice-président de la philanthropie, le vice-président de la collectivité et le vice-président des services d'entreprise de la Société canadienne de la SP sont les maîtres d'œuvre de la Politique relative au coût de la collecte de fonds. L'équipe de la haute direction est autorisée à élaborer des procédures détaillées pour l'application de la présente politique.

## Surveillance et conformité

Il incombe aux maîtres d'œuvre de la politique, conjointement avec les autres membres de la haute direction, de surveiller la mise en application de la présente politique et de veiller au respect des modalités de celle-ci. L'équipe de la haute direction doit confirmer l'observance de la présente politique et des procédures connexes tous les trois mois.

<b>Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024

## Politiques et lois connexes

La présente politique et les autres politiques liées à la collecte de fonds constituent le cadre des règles de conduite suivies par la Société de la SP lors de ses activités et de ses événements de collecte de fonds ainsi que de ses campagnes de financement.

Les activités organisées par des tiers sont soumises à la Politique relative aux collectes de fonds organisées par des tiers et aux partenariats de financement et non à la présente politique.

## Révision

La présente politique doit être révisée au moins tous les trois ans à partir de sa date d'approbation.

## Définitions

**Équipe de la haute direction** – Groupe d'employés occupant les postes de direction les plus élevés de la Société canadienne de la SP, soit le président et chef de la direction, les présidents, les vice-présidents principaux et les vice-présidents. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président et chef de la direction peut modifier la composition de l'équipe de la haute direction, au besoin.

**Coût de la collecte de fonds** – Somme globale de tous les coûts directement liés aux activités de collecte de fonds et de tous les coûts indirectement liés à ces activités divisée par le revenu brut.

<b>Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques</b>	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les trois ans
<i>Première approbation :</i>	23 novembre 2011
<i>Dernière révision :</i>	14 avril 2021
<i>Prochaine révision :</i>	Avril 2024